

# ARCHIVES

C.I.J.

Communiqué n° 62/10  
(non-officiel)

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice sont communiqués à la presse :

La Cour internationale de Justice a décidé de fixer au lundi 14 mai 1962 à 10 h. 30 l'ouverture de la procédure orale en l'affaire des obligations financières des Membres des Nations Unies (article 17, paragraphe 2, de la Charte).

D'après les notifications reçues à ce jour par le Greffe, des exposés oraux seront prononcés par les représentants des gouvernements suivants (dans l'ordre de réception des notifications par le Greffe) :

- Canada : représenté par M. Marcel Cadieux, sous-secrétaire adjoint et conseiller juridique du département des Affaires extérieures.
- Etats-Unis d'Amérique : représentés par l'hon. Abram Chayes, conseiller juridique du département d'Etat.
- Iran : représenté par S. Exc. le Dr F. Adamyat, ambassadeur d'Iran aux Pays-Bas.
- Pays-Bas : représentés par le Dr W. Riphagen, conseiller juridique du ministère des Affaires étrangères.
- Italie : représentée par le professeur Riccardo Monaco, chef du Contentieux diplomatique du ministère des Affaires étrangères.

La Haye, le 17 avril 1962.

---